



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 40476

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur le taux de T.V.A. applicable au droit d'utilisation des installations sportives. Les priorites de votre ministere sont axeées principalement sur le developpement de la vie associative et sur la promotion des gisements d'emploi aussi bien dans l'animation d'association que dans l'encadrement de clubs sportifs. Le sport peut donc participer activement a la lutte pour l'emploi qui est notre priorite nationale. C'est pourquoi la reduction du taux de T.V.A. (a 5,5 p. 100) appliquee a l'utilisation des installations sportives serait tout a fait benefique et permettrait de creer incontestablement des emplois qui, de plus, seraient adaptes a l'evolution de la structuration du travail. Il lui demande donc de lui preciser sa position et les actions pouvant etre entreprises quant a cette proposition fort interessante qui mobilisera, sans aucun doute, l'ensemble des acteurs du monde associatif.

Texte de la réponse

En consacrant une large partie de leurs ressources a l'emploi, les groupements sportifs jouent aujourd'hui un role fondamental dans la lutte contre le chômage. Avec une demande de pratique sportive en constante evolution, le secteur sportif est en effet susceptible de creer de nombreux emplois, notamment dans le domaine de l'animation et de l'encadrement. L'application en France d'un taux reduit de TVA aux activites sportives assujetties a la TVA presenterait un interet certain. Cette mesure figurait d'ailleurs dans le plan sport-emploi que le ministre delegue a la jeunesse et aux sports a propose au Premier ministre. Toutefois, la possibilite de transposer en droit francais les dispositions de la directive 92/77 CEE 10-19 autorisant les Etats membres a appliquer un taux reduit de TVA pour « le droit d'utilisation d'installations sportives » a fait l'objet d'un arbitrage defavorable dans le cadre du plan sport-emploi. Cette mesure sera a nouveau proposee dans un contexte budgetaire plus favorable.

Données clés

Auteur : [M. Bur Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40476

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3497

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 702